

L'UNSA, PARTENAIRE DE VOTRE VIE PROFESSIONNELLE

31/03/2026

Promotion au choix
Adjoint technique principal
2^{ème} et 1^{ère} classe (ATP) 2026

CONDITIONS A REMPLIR

- ATP 2^{ème} classe : Il faut être adjoint technique au 6^{ème} échelon et compter au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade au 31 décembre 2026 ;
- ATP 1^{ère} classe : Il faut être adjoint technique principal de 2^{ème} classe au 6^{ème} échelon et compter au moins 5 ans de service effectif dans ce grade au 31 décembre 2026.

Au titre de 2026, 2 adjoints techniques seront promus au grade d'ATP2 et 8 ATP2 seront promus ATP1.

Consultez la note de lancement pour la promotion au choix d'ATP 1 et 2 :



PROCÉDURE

- Votre responsable doit remplir une fiche de proposition, accompagnée du dernier compte rendu d'entretien professionnel. Ces deux documents doivent parvenir par mél sur la BALF du bureau SRH2-B **au plus tard le 24 avril 2026.**

CRITÈRES D'ÉLABORATION DU TABLEAU D'AVANCEMENT

Le tableau d'avancement est élaboré en tenant compte de la valeur professionnelle des agents et des acquis de leur expérience professionnelle.

La valeur professionnelle est appréciée au vu des critères définis dans les Lignes Directrices de Gestion (LDG) relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours :

- Occuper des postes considérés comme exposés ou peu attractifs ;
- Occuper des postes à forte technicité ;
- Avoir fait preuve de mobilité géographique et/ou fonctionnelle ;
- Démontrer son engagement professionnel, en suivant par exemple des formations permettant d'acquérir des compétences nouvelles demandées par l'administration.

Le sujet de votre promotion doit être évoqué lors de votre entretien d'évaluation. Votre supérieur hiérarchique doit mentionner clairement votre capacité à exercer des fonctions de grade supérieur dans votre CREP, qui doit être en cohérence avec la fiche de proposition.

Exercer des fonctions d'encadrement peut également augmenter vos chances d'être proposé. Votre N+1 pourra ainsi retracer vos qualités managériales, vos compétences professionnelles et vos qualités relationnelles.

A savoir : votre direction doit classer les fiches de proposition de ses agents par ordre de priorité. Elle devra vous indiquer si vous êtes finalement proposé ou non à SRH2B.

Les tableaux d'avancement pour les grades d'ATP 1 et 2 seront publiés sur Alizé début juillet 2026.

INFORMATIONS

SG/SRH/SRH2B - Pôle concours - Immeuble Atrium - Pièce 5212 - 5 Place des Vins de France
75 573 PARIS CEDEX 12.

Tél : 01 53 44 29 85 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Mél : srh2b-promotions-polebetc.catc@finances.gouv.fr

Retrouvez nos informations
sur notre site



UNSA-Cefi

Union Nationale des Syndicats Autonomes

Centrale Économie Finances Industrie

Bât Vauban - Pièces 1103 à 1121 Est 1

139, rue de Bercy - Télédoc 656

75572 PARIS CEDEX 12

Tél : 01 53 18 60 92

Mél : syndicat.unsacefi@syndicats.finances.gouv.fr